

# Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Avril 2020

numéro  
**74**



**Edito**

C'est un **moment inédit** que nous vivons actuellement. Une situation totalement inconnue de nous tous. Devant cette pandémie, la **nature humaine** et ses comportements **se révèlent**. Les voleurs, les escrocs, les égoïstes, les profiteurs, les indisciplinés mais aussi les disciplinés, les généreux, les dévoués, les méritants (dont vous faites partie) et les héroïques (je pense particulièrement au corps médical) montrent leur nature.

**Cette pandémie aura de lourdes conséquences.** Humaines d'abord car beaucoup y laisseront leur vie, d'autres auront des séquelles à vie, d'autres y perdront un être cher et d'autres leur travail.

Nous avons la chance, oui la chance, d'être dans une **activité vitale** car il faut bien que chacun puisse se nourrir et si notre activité marque une baisse sensible, notre groupe n'est pas en danger, pas plus que vos emplois. Aussi, comme de très nombreux salariés d'autres secteurs économiques, nous devons tous continuer notre travail pour maintenir un certain niveau d'activité économique pour notre pays.

Pour autant, il faut que chacun d'entre vous prenne un **maximum de précautions** lorsque vous vous rendez à votre travail. Il faut impérativement respecter scrupuleusement les consignes et les procédures mises en place par la Direction et le Service Sécurité et Santé au Travail. Il en va de votre santé et de celle des autres. Merci à chacun d'entre vous pour votre implication, prenez soin de vous et des autres en respectant les consignes.

Lionel LAURENT  
Dirigeant Groupe



**Comité de rédaction :**

Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF  
Lionel LAURENT - Louise NICOLAS  
Marc PETRY - Sylvie RICHARD  
Avec la participation de Justine CASSIN

**Conception graphique :**  
Julie GONZALEZ

**Dans ce numéro...**

Actu filière    Référent harcèlement  
Santé & Sécurité    Métier Groupe  
Parc auto    Actu sociétés  
Site de Production  
Actions sociales    Chèque ancienneté  
Coronavirus    Heureux événements  
Mise au vert    Appli CSE

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

## Covid-19 : le marché de la viande bovine bouleversé

Les restrictions prises par les différents Etats membres pour contenir la pandémie de Covid-19 auront inévitablement des effets sur les filières agroalimentaires, et donc sur le marché de la viande bovine.

Il est encore difficile de se prononcer sur les effets de la pandémie de Covid-19 sur le secteur de la viande bovine. Toutefois, les mesures prises en France et chez nos voisins pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 laissent présager un **bouleversement du marché de toutes les filières agroalimentaires**, et donc de celui des viandes bovines en Europe.

« La consommation en restauration hors domicile va littéralement chuter et se reporter quasi-exclusivement à la maison, ce qui modifiera les circuits d'approvisionnement puisqu'on ne consomme pas la même viande en RHD et au domicile. La viande nationale est plutôt privilégiée dans les achats des ménages, dans les supermarchés et en boucherie. A l'inverse, en restauration, dans les cantines, on consomme principalement de la viande importée d'autres Etats membres. Une baisse des flux de viande bovine est à attendre entre les Etats membres.

A moyen terme, il paraît également probable que le **ralentissement économique** provoqué par les mesures de confinement et la **psychose** liée à la maladie aura des effets sur le pouvoir d'achat des consommateurs européens et donc sur la consommation de bœuf », souligne le GEB, département économique de l'Institut de l'élevage dans sa note mensuelle de conjoncture Tendances.

### Incertitudes sur les marchés exports sous menace du Covid-19

En Italie, la fermeture de tous les restaurants impacte très fortement le marché de la viande. Les commandes des restaurateurs sont à l'arrêt. La consommation à domicile est en hausse, « mais il est difficile d'y voir clair entre la constitution de stocks de précaution et la consommation réelle. La situation en Italie se répercute sur l'ensemble du marché européen de la viande bovine, certaines origines comme la Pologne qui exporte 85% de sa production voit leur débouché principal se fermer. Ce report sur la consommation à domicile devrait bénéficier à la viande issue de brouillards français

engraissés en Italie qui constitue le gros des volumes en grande distribution, ainsi qu'aux viandes françaises et irlandaises qui complètent généralement cette offre. Le débouché allemand pour les jeunes bovins français pourrait quant à lui fléchir aussi à moyen terme en raison d'un ralentissement probable de l'économie outre-Rhin.

### Un marché des brouillards relativement préservé

Si le marché des brouillards reste relativement préservé au vu des circonstances actuelles, à moyen-long terme, l'arrêt de l'activité économique dans les zones les plus touchées, le recul des revenus des ménages couplés à la concurrence des viandes d'import habituellement vendues en RHD pourraient impacter négativement la demande italienne en brouillards.

Côté pays tiers, si les envois français de brouillards vers l'Algérie ont été multipliés par 5 en janvier d'une année sur l'autre, l'économie algérienne pourrait ralentir du fait des mesures prises suite à la découverte de cas de Covid-19 sur son territoire.

### Un léger mieux sur les prix des viandes de femelles

« Face à une offre toujours limitée en France comme dans l'UE, les prix des réformes commencent à remonter, notamment pour les femelles les moins conformées. Les importations ont fléchi sur le dernier trimestre, tout comme la consommation. »

Avec la fermeture des restaurants et le report de consommation des ménages, certaines usines de transformation font d'ores et déjà état de la **hausse de la production de viande hachée congelée**, privilégiée en anticipation d'éventuelles périodes de confinement.

« A moyen terme, le ralentissement économique et la potentielle perte de pouvoir d'achat d'une partie de la population (chômage partiel...) pourraient se répercuter sur la consommation de bœuf. »

Source : [www.reussir.fr](http://www.reussir.fr)



# Quels métiers dans le Groupe ?

## Responsable Hygiène et Sécurité

**Marc PETRY**



Marc PETRY a intégré le Groupe P.E.A.C.E. le 3 octobre 2003 en tant qu'Animateur Qualité, Hygiène et Sécurité.

Il intervient aujourd'hui sur l'ensemble du Groupe en tant que Responsable Qualité, Hygiène et Sécurité, sous la responsabilité fonctionnelle et hiérarchique des différents dirigeants des sociétés du Groupe.

Son témoignage :

*« J'ai pleinement à cœur d'intervenir au sein du Groupe P.E.A.C.E. dans les domaines que sont la Santé & la Sécurité au Travail, en lien étroit avec l'ensemble des sites de production. Ce lien permanent avec le terrain, accompagné d'une recherche constante des meilleurs équipements de protection, me motivent pour améliorer sans cesse les conditions de travail de l'ensemble de nos collaborateurs ».*

### **Définition du poste :**

Le Responsable Hygiène & Sécurité définit et pilote la politique Sécurité & Santé au Travail du Groupe P.E.A.C.E. Il garantit notamment le respect des différentes réglementations en vigueur au sein des divers pays sur lesquels le Groupe intervient. Il assure le déploiement opérationnel de cette politique SST en lien avec les autres membres du service Qualité, Hygiène et Sécurité.

### **Activités principales :**

- Définition de la politique Sécurité & Santé au Travail du Groupe
- Elaboration, diffusion et mise en place de nouvelles procédures
- Achat d'équipements de production et de protection adaptés aux différents métiers du Groupe
- Suivi des non-conformités et mise en place des actions préventives et/ou correctives
- Suivi des déclarations des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Gestion des contentieux liés aux AT et aux MP
- Elaboration, suivi et mise à jour de l'analyse des risques
- Formation des collaborateurs du Groupe : habilitations machines, hygiène alimentaire, 100% muscles...
- Veille réglementaire et technique
- Mise en place et suivi des plans de prévention
- Elaboration et diffusion de différents supports de communication : Livret Hygiène & Sécurité, Caraflysh infos...

### **Connaissances :**

- Connaissances en matière de Sécurité & Santé au Travail
- Connaissances techniques, organisationnelles et informatiques
- Connaissances réglementaires
- Connaissances juridiques

### **Savoir-faire :**

- Assurer un bon relationnel avec le client et ses homologues en poste
- Assurer la remontée et l'échange d'informations avec sa hiérarchie
- Contribuer à l'image de l'entreprise auprès des clients et de tout intervenant extérieur
- Communiquer auprès de ses équipes de production
- Respecter et faire respecter le cahier des charges établi par le client

## La sécurité face au Coronavirus



Depuis maintenant presque 4 semaines, nous faisons face à l'épidémie de Covid-19, avec toute une série de mesures mises en place qui visent à limiter la propagation de ce virus. Parmi les mesures en place, les gestes dits « barrières » demeurent les plus simples mais aussi les plus efficaces face au virus.

Voici ces gestes :

- 1) Respect strict des consignes d'hygiène élémentaires** : lavage des mains très régulier, utilisation de mouchoirs à usage unique (et lavage des mains immédiatement après). Le lavage des mains avec utilisation de savon reste le moyen le plus efficace pour éviter la transmission du virus par les mains.
- 2) Garder une distance minimale entre les collaborateurs** notamment lorsqu'ils sont amenés à communiquer entre eux (1 à 2 mètres). Cette mesure est également valable lors des pauses.
- 3) Echelonner les pauses** pour que tous les collaborateurs ne soient pas en pause en même temps et effectuer des roulements pour cela.
- 4) Les poignées de mains, bises et tous autres contacts sont évidemment interdits.**

**Nous parlons là de mesures de bon sens, de mesures d'hygiène, mais ce sont bien ces mesures et leur respect qui permettront d'éviter et de limiter la propagation de ce virus. Ces règles ne sont pas à prendre à la légère, leur respect est primordial : ainsi nous allons protéger la santé de nos collaborateurs, de nos clients mais aussi celle de nos proches et de nos familles.**

A ces mesures, nous avons associé des moyens de protection que nous mettons progressivement en place :

- 1) Achat et mise en place de masques** de différents types (3 plis dits « chirurgical », polycoton, visières de protection).
- 2) Achat et mise en place de gels hydroalcooliques.**
- 3) Achat et mise en place de produits désinfectants.**
- 4) Achat et mise en place de gants nitrile.**

Ces moyens de protection sont destinés à différents usages, mais nous équipons en priorité les véhicules de service ainsi que les logements éventuellement occupés par nos collaborateurs en déplacement.

Pour les moyens de protection en production, la plupart de nos Clients disposent des moyens de protection appropriés et nous permettent d'être protégés. Si ces équipements venaient à manquer sur les sites de production, nous pourrions y pallier en attendant que nos Clients soient à nouveau réapprovisionnés.

Nous avons également fait le choix d'instaurer une prise de température systématique pour l'ensemble de nos collaborateurs. Pour cela, nous avons acheté des thermomètres afin que nos Responsables de site et Chefs d'équipe puissent réaliser ces mesures à l'embauche et en fin de poste.

# Sécurité & Santé au Travail

## Les semaines et mois à venir...

Ces mesures nous permettent de faire face au virus, et d'en limiter la propagation. Par contre, l'ensemble de ces mesures ne vont pas être suspendues du jour au lendemain ou suite à l'annonce de la fin du confinement par exemple.

Ces mesures en place vont **perdurer encore pendant plusieurs mois**, aussi, le Groupe se positionne déjà sur différentes commandes de matériel de protection afin d'assurer ces mesures préventives dans la durée.

Soyez d'ores et déjà prêts à **continuer à appliquer l'ensemble des mesures préventives** mises en place au sein du Groupe mais aussi sur les différents sites de production sur lesquels vous intervenez.

Soyez également prudents lors de vos **déplacements en véhicule** pour vous rendre sur votre lieu de travail et pour rentrer à la maison : équipez-vous de gants, masques et utilisez du gel hydroalcoolique. En rentrant chez vous, pensez à laver vos vêtements et au minimum à vous laver les mains (idéalement, prenez une douche, et mettez des vêtements propres).



L'ensemble des services supports (service QHS, service RH) restent bien entendu à votre disposition pour toute question ou demande particulière. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

**Service QHS :** Marc PETRY : 06 80 46 96 06  
mpetry@groupe-peace.com

**Service RH BENELUX :** Louise NICOLAS : 00352 691 166 545  
lnicolas@groupe-peace.com

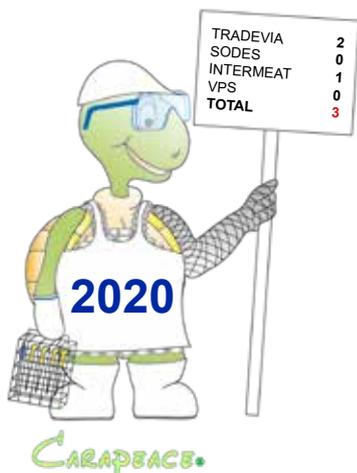
**Service RH FRANCE :** Sylvie RICHARD : 03 87 64 67 14  
srichard@groupe-peace.com

## Trimestre 1 - 2020 (au 31 mars 2020)

### Commentaires par société

#### • SODES

Nous n'avons pas déclaré d'accident du travail sur le 1er trimestre de l'année 2020. Nous encourageons nos collaborateurs à **maintenir ce niveau** dans les domaines de la Santé & Sécurité au Travail.



#### • TRADEVIA

Nous avons déclaré un total de 2 accidents du travail sur le 1er trimestre de l'année 2020, **ce qui place le curseur au niveau du ratio plafond à ne pas dépasser de 5%**. Attention donc à revenir rapidement dans une meilleure maîtrise des risques présents sur nos différents sites de production.

#### • VPS

Nous n'avons pas déclaré d'accident du travail sur le 1er trimestre de l'année 2020. Nous encourageons nos collaborateurs à **maintenir ce niveau** dans les domaines de la Santé & Sécurité au Travail.

#### • INTERMEAT

Nous avons déclaré un accident de trajet sur le 1er trimestre de l'année 2020. Nous encourageons nos collaborateurs à **maintenir un niveau maximum de sécurité** sur nos différents sites de production, mais également lors des trajets domicile/travail.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06  
Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84  
Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98  
securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

## Remise des chèques ancienneté

Trois salariés ont été récompensés pour leur ancienneté au sein du Groupe P.E.A.C.E. Nous félicitons Messieurs VATIN Michel et SCHNURR Sébastien (site Viandes de Liège), ainsi que Monsieur GARY Stéphane (site Delavi) pour leur fidélité au Groupe P.E.A.C.E.! Malheureusement les dernières semaines ont été bouleversées avec la gestion de la crise sanitaire et nous n'avons pu remettre en mains propres qu'à un seul de ces salariés. Les récompenses des deux autres salariés ont été envoyées par voie postale.

C'est autour d'un petit-déjeuner que Monsieur NOWAKOWSKI Christian est venu remettre le chèque ancienneté à Monsieur GARY Stéphane.

Nous rappelons que le Groupe P.E.A.C.E. octroie aux salariés avec **10 ans d'ancienneté** un chèque cadeau d'un montant de **500 euros**, et aux fidèles au Groupe depuis **20 ans**, un chèque de **750 euros**.

Encore un grand merci à ces trois salariés pour leur implication au sein de la société !



## Report du séminaire RSP

En raison de l'épidémie de Covid-19, la Direction a pris la décision de reporter le séminaire RSP qui devait avoir lieu les 13 et 14 mars.

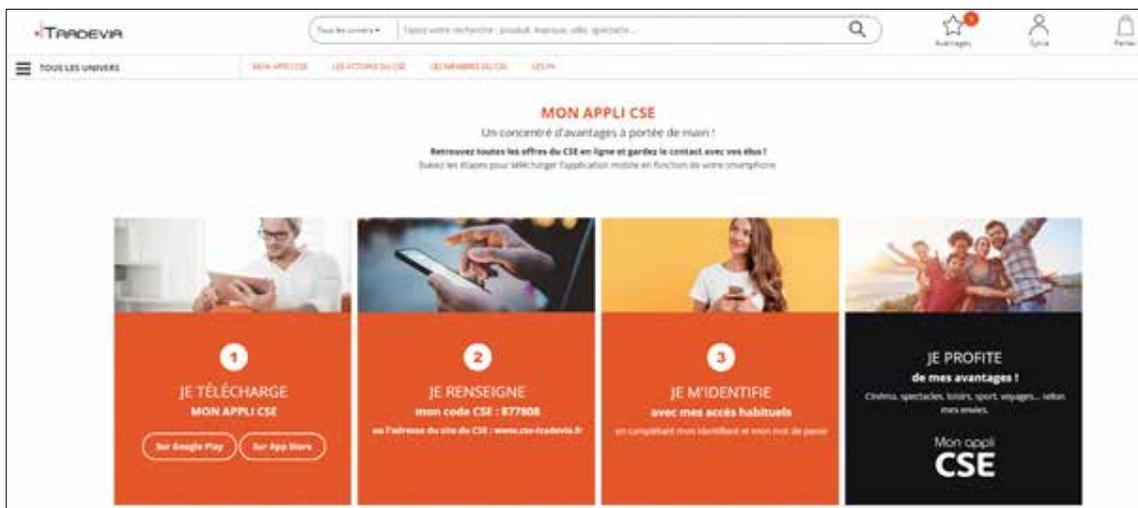
Nous vous tiendrons informés de la date retenue pour cet événement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

# Actions sociales

## Une application pour profiter des oeuvres sociales du CSE de TRADEVIA

Les membres du CSE de TRADEVIA ont souhaité proposer **de nouveaux services de loisirs, bons plans, sorties mais aussi de shopping** à l'ensemble des salariés de TRADEVIA.

Chacun d'eux a reçu un accès au portail internet pour pouvoir en bénéficier.



## Faites-vous plaisir



## Francis DROZAK, notre référent harcèlement moral et sexuel



La société TRADEVIA a mis en place son **nouveau CSE** (Comité Social et Economique), nouvel organe représentatif des salariés au sein duquel un référent harcèlement doit être désigné. Il s'agit de Monsieur Francis DROZAK qui a l'avantage d'avoir une mission qui le conduit à se déplacer sur l'ensemble des sites.

En tant que référent, il assure une mission de prévention du harcèlement moral et sexuel ainsi que des comportements sexistes au sein de l'entreprise, en plus de son propre travail de référent sécurité.

Ce rôle de référent harcèlement au sein du CSE est primordial dans la gestion des cas de harcèlement ou de violences sexuelles, car il est le **premier interlocuteur** qui doit intervenir.

Pour mener à bien ses missions, le référent suivra une **formation** qui vise à :

- **mieux comprendre le harcèlement** et en détecter les signes ;
- **connaître le cadre juridique** et **proposer des stratégies** à l'entreprise vis-à-vis des actions à mener pour lutter contre le harcèlement sexuel ;
- **guider, informer et soutenir les salariés** dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexuel et les comportements sexistes ;
- **adopter les bonnes attitudes** requises pour le rôle de référent harcèlement CSE.

De manière générale, il est chargé de **surveiller les cas de harcèlement sexuel** ainsi que les **agissements sexistes** au sein de l'entreprise.

De ce fait, il s'occupe :

- de **renforcer la capacité des élus** pour que les salariés puissent les approcher en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes ;
- de **présenter des mesures de prévention** ;
- d'**approcher les responsables compétents** relatifs à la cessation du harcèlement ou des agissements sexistes ;
- de **constituer des dossiers** pour les dénonciations.

Pour mener à bien ses missions, il bénéficie de la **liberté de circuler au sein de l'entreprise** afin d'approcher et de discuter avec les salariés, même à l'extérieur de l'entreprise, pour s'entretenir avec d'autres responsables comme l'inspection du travail.

## Entretien professionnel et Bilan récapitulatif du parcours professionnel



En 2020, l'ensemble des salariés présents en 2014 dans l'entreprise bénéficieront, outre de leur entretien professionnel bisannuel, d'un **état des lieux récapitulatif du parcours professionnel à 6 ans**.

Afin d'assurer l'employabilité des salariés, il s'agira de vérifier si chaque salarié a bénéficié d'un entretien professionnel tous les 2 ans et d'au moins une action de formation. Ce bilan est également l'occasion de voir si chaque salarié a acquis une certification par la formation ou une validation des acquis de son expérience et s'il a bénéficié d'une progression salariale et/ou professionnelle.

# Branche viande Bénélux INTERMEAT – VPS

## Nouvelle collègue !



Depuis la mi-novembre, **Mirella SCHIAVITTI travaille en binôme avec Nora au service comptabilité de la société INTERMEAT Services.** Riche de plusieurs expériences professionnelles réussies, Mirella a notamment travaillé durant 18 ans auprès de la société Six payments, centre de clearing des cartes bancaires, où elle était comptable générale intervenant dans les processus de clôtures périodiques et de réconciliation des comptes en lien avec divers domaines comme la TVA, les salaires, les impôts...

Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

## Mutualité en Belgique

Toutes les personnes qui résident ou qui arrivent en Belgique pour travailler sont généralement assujetties à la Sécurité Sociale. C'est le principe de l'assurance obligatoire. L'assurance obligatoire regroupe deux branches : les soins de santé et l'incapacité de travail.

Ainsi, **il est obligatoire de s'affilier à une mutualité.** Cette disposition est indiquée dans la note d'information reçue lors de votre embauche.

### La mutualité joue 3 rôles principaux :

- elle rembourse, en tout ou en partie, les soins de santé ;
- elle paie des indemnités en cas d'incapacité de travail ;
- elle informe les affiliés et répond aux questions en matière de santé.

Également, à travers un rôle social et sous certaines conditions, la mutualité offre des services et avantages divers tels que la prise en charge des frais d'adhésion à des clubs sportifs pour les enfants, etc.

Suite à votre inscription auprès d'une mutualité, vous recevrez des vignettes de couleur. Elles doivent être apposées sur les attestations de soins et les certificats d'incapacité de travail afin de prétendre à une prise en charge de la mutualité.

A défaut d'inscription, vous ne pourrez prétendre à une prise en charge de vos soins ou un maintien de salaire en cas d'incapacité de travail.

## Anticipons les congés !

Vous avez dû remettre vos demandes de congés d'été pour le 29 février au plus tard à vos responsables de site/chefs d'équipe. Après avoir réceptionné toutes les demandes de chaque site, Alexandre ME et Christian NOWAKOWSKI vont pouvoir confirmer ou infirmer la possibilité de prise de vos congés d'été. Dès le début du mois d'avril, un premier retour vous sera donc effectué.

Nous vous rappelons qu'en cas de demande de congés simultanées de plusieurs collaborateurs sur une même période, **les règles de priorité sont les suivantes :**

- Congés octroyés antérieurement,
- Date de la demande,
- Circonstances familiales et sociales : les travailleurs ayant des enfants scolarisés doivent se voir octroyer leur congé de préférence pendant les vacances scolaires,
- Ancienneté.



Nous rappelons également que chaque travailleur doit prendre au moins 2 semaines consécutives de vacances principales (= 10 jours ouvrables), mais les vacances principales ne peuvent pas être prises démarrant un autre jour que le lundi et se terminant un autre jour que le vendredi.

Aucune demande de congé qui n'aura pas transité dans un premier temps par votre responsable de site/chef d'équipe, puis dans un second temps par Alexandre ou Christian ne pourra être validée.

## Nouvelle participation au Salon Urbest



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur  
[www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr)

Comme l'an dernier, CESATEC a participé à Urbest, le Salon des Décideurs de l'Espace Public du Grand Est, qui a eu lieu à Metz du 21 au 23 janvier 2020.

L'occasion d'exposer les afficheurs dédiés aux **collectivités** : journal lumineux Citadyn Live et radar pédagogique Previum, mais aussi de faire connaître les derniers nés de la gamme.

En effet, cette année nous avons pu présenter un écran tactile idéal pour les salles de réunions, ainsi que la nouvelle gamme THL permettant de composer des afficheurs multilignes sur-mesure pour la communication des collectivités.

## Parc Auto

### Entretien des véhicules et Coronavirus

La situation exceptionnelle que nous vivons en raison de l'épidémie de Covid-19 impacte non seulement nos vies professionnelles et personnelles, mais également tout ce qui gravite autour. Cela vaut notamment pour l'entretien des véhicules de service.

Ainsi, plusieurs points sont à soulever :

- Si vous deviez faire l'**entretien** de votre véhicule durant la période de confinement, prenez rendez-vous dès la réouverture des garages et informez Rudi GEORGES par SMS afin qu'il puisse mettre à jour les données dans l'intranet.
- Profitez de cette période pour faire les **appoints d'huile et d'AdBlue** si besoin (et si possible), et pour **vérifier l'usure de vos pneus**. En cas de problème, contactez immédiatement Rudi GEORGES.
- Vous pouvez d'ores et déjà prévoir le **passage en pneus été** à la réouverture des garages.



Rudi GEORGES  
00 352 691 166 502  
[rgeorges@groupe-peace.com](mailto:rgeorges@groupe-peace.com)



Benoît LANNOY  
00 352 691 266 504  
[blannoy@groupe-peace.com](mailto:blannoy@groupe-peace.com)

## Heureux événements



### ■ Carnet rose

- Tessa BLASSIAUX est née le 9 janvier 2020,
- Aaron WANDJA est né le 19 janvier 2020,
- Jimmy FRANCK est né le 28 janvier 2020,
- Sohan CHRISTAENS est né le 19 février 2020,
- Soeline LANSELLE est née le 12 avril 2020.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

### ■ Carnet blanc

- Karen ROMAIRE et Manon CHABERT se sont pacées le 24 octobre 2019.

Tous nos voeux de bonheur !

## Site de Production

• **INTERMEAT**



Notre client :



...**BM**...  
BERT MAES

( Meulebeke - Belgique )

Chef d'Equipe : Jérôme LENGLET

Effectif : 12 collaborateurs

Type de production : découpe de volaille

## A votre terreau !

Sur le Vif vous propose pour cet exemplaire de créer en famille ou entre amis une décoration de plantes aromatiques pour votre cuisine. Elle peut être réalisée par les enfants avec l'aide d'un adulte.



- Temps de réalisation : 25 mn
- Niveau de difficulté : facile

### **Il vous faut :**

- Des pots en verre,
- Des étiquettes,
- Un stylo permanent,
- De la ficelle,
- Du terreau,
- Des plantes aromatiques (ciboulette, persil, basilic, organ...).

### **A vous de jouer :**

- Nettoyez les pots afin d'enlever tous les résidus,
- Inscrivez le nom des plantes aromatiques sur chaque étiquette,
- Ajoutez le terreau ainsi que les plantes dans les pots,
- Placez les étiquettes à l'aide de la ficelle.

Il ne vous reste plus qu'à placer votre réalisation sur votre plan de travail pour qu'elle soit à votre disposition lors de vos prochaines aventures culinaires.

Partagez vos créations et vos idées : [redaction-slv@groupe-peace.com](mailto:redaction-slv@groupe-peace.com)